



AUTOMOBILES

Cottin & Desgouttes

PIÈCES

DE

RECHANGE

POUR CHASSIS 14 CV

6 CYLINDRES

SANS SECousse

TYPE V

TARIF JUILLET 1929

PIÈCES
DE
RECHANGE

pour Châssis 14 CV, 6 Cylindres

Sans Secousse, Type V

Cottin & Desgouttes

LYON

SIÈGE SOCIAL & USINES

3, Place du Bachut

Téléphones { VAUDREY 44-66
— 45-35
INTER 15-72

Adr. Télégr. : COTDESGOUT-LYON

R. C. Lyon B-1493

MAISON A PARIS

5, Avenue Niel, 5

Téléphone : WAGRAM 90-38

Adresse Télégraphique : COTDESGOUT-PARIS

TARIF JUILLET 1929

Ce Tarif annule les précédents et peut être modifié sans avis préalable



CATALOGUE

DE

Pièces de Rechange

POUR

Châssis 14 cv 6 Cylindres

Sans Secousse type V.



CONDITIONS GÉNÉRALES

COMMANDES

INSTRUCTIONS. Pour toute demande de pièces de rechange, nous recommandons à nos clients de nous indiquer :

1° **Le type du châssis.**

2° **Le n° de série du châssis.** (Nos châssis portent ces indications sur la plaque d'identité fixée au panneau, sous le capot côté droit).

3° **Le n° d'ordre de la pièce** mentionné au présent catalogue. Si la commande est faite par lettre, indiquer également en regard du numéro d'ordre, la désignation complète de la pièce demandée. (En cas d'équivoque, joindre à la commande un croquis coté de la pièce, ou mieux encore, **la pièce usagée à remplacer**).

4° **Le côté du châssis** sur lequel la pièce demandée est utilisée, si la désignation de la pièce porte indication de côté droit ou gauche. Le côté est dénommé par rapport au conducteur assis dans la voiture.

5° **Le mode d'expédition désiré.** (Poste, colis postal, etc., etc.).

6° **Leur adresse complète**, sans oublier si besoin est, l'indication de la gare desservant leur localité. Pour les envois à effectuer à l'étranger, indiquer avec tous les détails nécessaires, l'itinéraire à suivre, le tarif à réclamer, ainsi que les nom et adresse du Commissionnaire-Expéditeur et de l'Agent en douane qui servira d'intermédiaire.

COMMANDE PAR LETTRE. — *Exemple :*

Veillez expédier pour châssis V. 55037.

17876 1 arbre à cames.

17500 4 soupapes.

Par colis postal domicile à :

M. GAUTHIER, garagiste, ALBI.

COMMANDES TÉLÉGRAPHIQUES. — *Instructions :*

Se conformer aux instructions générales pour commandes en se reportant pour chacune d'elles au code télégraphique ci-inclus. Désigner la pièce demandée par son seul numéro d'ordre. Si la commande porte sur plusieurs pièces identiques, faire suivre le numéro d'ordre du nombre de pièces demandées, en intercalant entre eux un tiret.

AVIS IMPORTANT. — Toute commande télégraphique étant anonyme sera expédiée contre remboursement.

Il sera fait de même pour toute demande téléphonique.

Nota. — Nous ne répondons télégraphiquement, qu'aux télégrammes avec "réponse payée".

COMMANDES VERBALES. — Nous engageons nos clients qui nous dépêcheraient leur chauffeur, à lui remettre la liste des pièces qui leur sont nécessaires, après l'avoir préalablement signée. A défaut, nous donner l'autorisation de livrer toutes pièces que les chauffeurs jugeraient utiles.

EXPÉDITIONS

Sauf indications spéciales mentionnées dans la commande, nous faisons nos envois au mieux des intérêts de nos clients.

Quel que soit le mode d'expédition, **nos marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire.**

Nous prions donc nos clients, de vérifier soigneusement leurs colis à l'arrivée et de faire immédiatement toute réclamation utile au transporteur qui en est responsable.

RÉCLAMATIONS. — Aucune réclamation ni retour ne seront admis s'ils ne sont faits à la réception de la marchandise.

Les marchandises en retour devront toujours nous être adressées franco à domicile. Si l'erreur nous est imputable, il sera tenu compte du port de retour.

CONDITIONS. — Tous nos prix s'entendent pour marchandises prises à Lyon, en nos usines : 3, Place du Bachut.

Les frais de port sont à la charge du client.

EMBALLAGES. — Nos emballages sont facturés au prix coûtant et ne sont jamais repris.

PRIX. — Etant donné les fluctuations actuelles du cours des matières et les variations du taux de la main-d'œuvre, nos marchandises sont vendues au prix en vigueur à la date de livraison, **sans qu'aucune indication antérieure puisse être considérée comme engagement.**

Nos prix s'entendent nets de tout escompte.

Les pièces qui ne sont pas de notre fabrication (pneus, roulements, appareils électriques, etc., etc...) sont toujours facturées au prix fixé par notre fournisseur.

PAIEMENTS. — **Toutes nos fournitures se paient au comptant.**

Nous expédions contre remboursement, aux clients n'ayant pas de compte ouvert à la Maison.

Les paiements ont lieu à Lyon, en nos usines, 3, Place du Bachut.

De convention expresse, en cas de contestations quelconques avec nos clients, les Tribunaux de Lyon sont seuls compétents. Le fait d'envoyer contre remboursement, nos traites ou acceptation de règlement, n'opèrent ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

GARANTIE

CONDITIONS. — **Nous garantissons le matériel de notre construction pendant un délai de 6 mois à dater de la facture, tant qu'il reste la propriété de son acquéreur initial, et à la condition qu'il n'ait subi aucune modification ailleurs qu'en nos ateliers ou, qu'à la suite de réparations, il n'y soit entré aucune pièce de provenance autre que de nos usines.**

Pour les carrosseries, pneumatiques, roulements, appareils électriques, accessoires divers, etc., nous nous adressons toujours aux fabricants les plus réputés, **mais n'étant pas de notre fabrication, ces fournitures sont exclues de notre garantie,** et nous sommes obligés, en cas de réclamation de nos clients, de nous conformer aux décisions de nos fournisseurs.

Notre garantie se borne, en cas de défaut de matière ou de vice de construction, **à la réparation ou à l'échange gratuit, en nos usines, des pièces reconnues défectueuses, sans aucune indemnité ni dommages-intérêts,** notamment au sujet des accidents de personnes ou de choses qui en résulteraient.

REPLACEMENT. — Toute pièce défectueuse dont le remplacement est demandé gratuitement, doit nous être retournée **franco à domicile**, accompagnée d'une lettre indiquant d'une façon très détaillée, les motifs du retour, ainsi que les caractéristiques du châssis d'où elle provient.

Après examen minutieux des causes de la détérioration, le remplacement est accordé (en tenant compte de l'usage fait) si le défaut est reconnu. Dans le cas contraire, le client en est avisé, et la pièce est versée aux vieilles matières, si elle n'est pas réclamée dans un délai de 8 jours par son propriétaire.

Avis important. — En aucun cas, la fatigue ou l'usure des organes ou pièces dont le remplacement périodique doit s'envisager, tels que : roulements, chaînes, ressorts, axes graisseurs, coussinets, bagues, etc., ne peuvent être considérés comme vices de matière.

RÉPARATIONS

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES. — Les envois de pièces, organes ou voitures en réparations doivent toujours être faits **franco de port : G. V. en gare de Lyon-Perrache. — P. V. en gare de Lyon-Guillotière**, à l'adresse suivante :

Automobiles Cottin & Desgouttes

3, Place du Bachot. — LYON-Monplaisir

En aucun cas, nous n'acceptons les envois en port dû.

Le nom et l'adresse de l'expéditeur doivent figurer lisiblement extérieurement et, pour plus de sûreté, être répétés à l'intérieur du colis.

Tout envoi en réparations doit être accompagné d'une notice explicative donnant :

- 1^o La liste détaillée des pièces contenues dans le colis.
- 2^o Les détails et explications nécessaires à la bonne et prompte exécution de la réparation.
- 3^o Toutes instructions utiles pour le retour (adresse, mode d'envoi, etc., etc...).
- 4^o Dans le cas de la réparation d'une voiture, nous indiquer si cette voiture peut être remorquée, ou si son transport nécessite l'envoi d'un camion.

DEVIS. — Lorsqu'une pièce, organe ou voiture nous est amené, ou adressé en réparation sans indications spéciales, nous l'examinons afin de nous rendre compte du travail à exécuter, et fournissons au propriétaire un devis approximatif du montant de cette réparation, en lui fixant un délai de livraison à dater de l'acceptation du devis.

Les délais indiqués ne sont jamais garantis, et le retard dans la livraison ne pourra donner lieu, en aucun cas, à des dommages-intérêts.

En cas de non acceptation du devis, les frais de démontage et de remontage sont à la charge du client.

Dans le cas où la demande du client ne porterait que sur un organe de la voiture, il est entendu : que notre examen ne portera que sur cet organe, et que nous déclinons toute responsabilité au sujet d'un organe non visé au devis, qui, après exécution des travaux commandés, empêcherait le bon fonctionnement de la voiture.

Remarque importante. — Nous recommandons à nos clients, de nous envoyer des organes ou appareils complets, au lieu de les démonter, afin que nous puissions procéder à un examen minutieux, puis à une révision complète, et à une remise en état sérieuse et durable.

En particulier pour les moteurs, joindre le carburateur et la magnéto.

PAIEMENTS. — Les réparations faites en nos usines sont facturées au tarif en vigueur, et payables au comptant.

Aucune dérogation ne sera admise à cette règle générale.

DÉPLACEMENTS

Sur demande de nos clients, et dans la mesure de nos disponibilités, nous mettons à leur disposition, des mécaniciens expérimentés, pour les accompagner, régler ou réparer leur machine.

CONDITIONS. — Depuis le départ de l'ouvrier jusqu'à sa rentrée à l'usine, nos clients ont à leur charge :

1^o Le voyage aller et retour en 2^{me} classe.

2^o Le temps passé au travail, à raison de 90 francs par journée de travail de 8 heures.

Toute journée de travail commencée est due en entier.

Les heures de voyage aller et retour, comptées de l'usine au domicile du client et vice-versa, sont considérées comme heures de travail.

3^o Les frais d'hôtel et de nourriture au tarif en vigueur, sauf dans le cas où l'ouvrier est logé et nourri.

4^o Tous frais de route, accessoires (essence, huile, garage, hôtel, etc., etc...)

RÈGLEMENTS. — Chaque ouvrier est porteur d'une feuille de déplacement, sur laquelle nous prions nos clients de vouloir bien inscrire eux-mêmes, indépendamment des heures d'arrivée et de départ, le temps passé au travail, de chaque jour, ainsi que les observations qu'ils peuvent avoir à faire.

Le fait par le client de ne pas donner ces indications, est la preuve qu'il s'en remet à la bonne foi de notre ouvrier, à qui nous sommes obligés d'avoir recours pour les obtenir.

Dans ce cas, aucune réclamation ne sera admise concernant le temps passé.

Important. — Aucune somme ne doit être versée en paiement aux ouvriers.

ACCIDENTS. — Nos ouvriers sont aux ordres et sous la surveillance de nos clients, pendant toute la durée des travaux de réparation, essais, montage, etc., etc., auxquels ils procèdent pour leur compte.